

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 30 septembre 2019**

**Membres en exercice** : 36

**Membres ayant pris part à la délibération (28)** : Jean Louis LACUBE, Stephanie PRUDENTOS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Georges VICENS, François DELCASSO, Jean Pierre JULIEN, Jean Louis BRUNET, Michel BATLLO, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Jean Pierre INGLES, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOSES, Jean Louis DEMELIN, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Frédéric BES (procuration à Joëlle Cordelette)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération** : Henri Palau, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Nicolas Bely

**Date de convocation** : 19 septembre 2019

**Secrétaire de séance** : Michel Garcia

**Objet : Lancement appel d'offre AOT activité Trampoline ZAT Lac de Matemale – et promotion**

Le Lundi 30 septembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes gère la ZAT du Lac de Matemale.

Le Président explique qu'un prestataire bénéficiant d'une convention d'AOT (Autorisation Temporaire d'Occupation) pour une activité de trampoline souhaite mettre fin à sa convention en raison de l'arrêt de son activité.

Le Président explique donc qu'il est nécessaire de relancer un appel d'offre pour rechercher un nouveau prestataire réalisant une activité de trampoline.

Le Président informe que l'appel d'offre sera mis sur le site internet de la Communauté de communes.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :**

- DE VALIDER LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITE DE TRAMPOLINE SUR LA ZAT DU LAC DE MATEMALE
- D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER TOUT DOCUMENT EN CE SENS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 septembre 2019

Jean Louis DEMELIN  
Président



Envoyé le 02-10-2019 à la Préfecture  
Accusé de réception le 02-10-2019  
**NOTIFICATION FAST**